**Guide des obligations des bénéficiaires en matière de publicité**

**Pacte en faveur de la haie dans le cadre de la planification écologique**

Il n'y a pas d'obligation réglementaire comme c'est le cas pour les crédits communautaires mais il y a une demande du gouvernement de donner de la visibilité à donner aux investissements de la planification écologique.

Il a en effet été demandé de rendre visible, autant que possible, le logo France Nation Verte sur les investissements ayant bénéficié des financements. Il faudra ainsi bien faire apparaître le logo France Nation Verte sur tous les documents de mise en œuvre des dispositifs du pacte en faveur de la haie (AAP, conventions, courriers, etc.).

Proposition de ligne commune pour les mesures de plantations et gestion durable des haies :

**Animation :** Accompagnement à la plantation et la gestion de haie

Le bénéficiaire s’engage à respecter les obligations en matière de publicité, à savoir que tout livrable (supports de communication, flyers, fiches techniques, études, diagnostics, etc.) élaboré dans le cadre des actions retenues au titre des appels à projets du pacte en faveur de la haie devra comporter le logo « France Nation Verte ».

**Investissement :** plantation de haie, arbre intraparcellaires et travaux de régénération assistée

Pendant la réalisation des travaux et au plus tard à la fin du chantier, les exploitants qui bénéficient des aides de la planification écologique devront ériger un panneau d’affichage, sur chaque parcelle concernée par les travaux de plantation de haie et/ou d’alignements d’arbres et si possible, visible par le public :

• Taille minimale : A3 ;

• Éléments obligatoires – occupant au moins 25 % du panneau (modèle à utiliser téléchargeable sur le site de la DRAAF ) avec le logo « France Nation Verte» ;

• Matériaux : l’agriculteur est libre d’utiliser le type de matériaux qu’il souhaite pour la réalisation du panneau.

Les bénéficiaires de l’aide devront conserver ce panneau au moins 1 ans après la fin du chantier de plantation.